

GRANGERMONT

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

6 rue de l'École
45390 Grangermont

Tél. : 02.38.39.10.55

mairie.grangermont@wanadoo.fr

Mardi 15h30/18h30
Vendredi 9h30/11h30
Ou sur rendez-vous

SITE INTERNET

www.grangermont.fr

URGENCE SICAP

Tél. : 02.38.30.29.16

RELÈVE DES COMPTEURS

Entre le 2 & 27 février 2026

URGENCE MÉDECIN

Sans médecin ou en son
absence

Tél. : 0 801 90 45 00

Le mot de Madame le Maire

Chers Grangermontois, Chères Grangermontoises,

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite adresser mes vœux les plus sincères à chacune et chacun d'entre vous.

Que cette année vous apporte santé, sérénité et confiance en l'avenir. Qu'elle soit remplie de moments simples mais précieux, de projets qui aboutissent et de liens qui se renforcent. Ensemble, grâce à l'engagement de chacun, nous continuerons à faire vivre notre village, à préserver ce qui fait sa force et à construire un cadre de vie toujours plus agréable et solidaire.

La vie communale est faite de moments partagés, d'engagements quotidiens et de liens qui unissent les générations. Ces valeurs, qui fondent notre vivre-ensemble, prennent tout leur sens dans un contexte où l'écoute, le respect et le dialogue demeurent essentiels.

En ce début d'année 2026, je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux, les bénévoles associatifs, ainsi que toutes celles et ceux qui, par leur implication, contribuent au bon fonctionnement et à l'animation de notre commune.

Je vous remercie pour votre engagement et votre attachement à notre village, et vous adresse mes meilleurs vœux pour une très belle année 2026.

Stéphanie Goffinet.





À l'occasion de la commémoration du 8 Mai 1945, la cérémonie s'est déroulée au monument aux morts du cimetière de Grangermont, où des gerbes ont été déposées. La lecture du message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Madame Patricia MIRAILLES, secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants, a précédé le traditionnel verre de l'amitié offert par la commune. Un moment chaleureux et toujours très apprécié des participants.



Comme chaque année, l'association de chasse a organisé sa traditionnelle brocante en ce jeudi de l'Ascension, sous un soleil particulièrement bienvenu. Brocanteurs, visiteurs et exposants de Grangermont et des environs ont pu profiter de l'ambiance conviviale et savourer le classique sandwich merguez. Des producteurs locaux étaient également présents pour faire découvrir leurs produits. Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des bénévoles de l'association pour la réussite de cette belle journée.



Dès 18h30, la salle polyvalente a accueilli les habitants pour un moment de convivialité, rythmé par le verre de l'amitié et un barbecue accompagné de salades et de mignardises.



Une nouvelle fois, encore, la mairie s'est revêtue de rose pour symboliser son soutien en faveur de la lutte contre le cancer du sein en ce mois d'octobre. Un geste simple mais qui montre que la commune s'associe à toutes les femmes et à leurs entourages qui se battent jour après jour contre le cancer du sein. Cancer féminin le plus répandu en France.



Cette année, la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée dans le respect de la tradition. Vente de bleuets, dépôt de gerbes au monument aux morts, lecture du message à l'occasion du 11 Novembre 2025 par Madame le Maire et une jeune citoyenne. Hommage à tous les « morts pour la France » suivi du verre de l'amitié dans la salle polyvalente.



REPAS DE FIN D'ANNÉE



Cette année le repas de fin d'année s'est déroulé le 21 décembre 2025, 36 convives ont répondu à l'invitation et ont pu déguster le délicieux repas confectionné par Le Chais Grenevillois. À l'heure du goûter, les enfants de la commune, nous ont rejoints pour partager un spectacle de magie et le Père-Noël est venu nous rendre visite afin de distribuer cadeaux et chocolats. Ce moment d'échange et de partage reste toujours un temps apprécié de tous. Madame le Maire a profité de cette journée pour remettre la médaille régionale, départementale et communale échelon Or à Monsieur LANGLOIS Jean-François pour 35 ans de services au sein de la commune et échelon Vermeil à Monsieur BOULAY Gérard pour 30 ans de services. Félicitations à eux !!!

TRAVAUX



Grâce à l'aide d'une subvention du Département du Loiret, la commune a procédé à des travaux de modification de la toiture du garage de la mairie. Cette intervention s'est avérée nécessaire afin de réparer une fuite constatée au niveau de la noue de l'ancienne toiture. La modification réalisée a permis de supprimer cette noue défectueuse et contribuera ainsi à prévenir tout problème similaire à l'avenir.

Nous avons également procédé à la réfection des trottoirs rue de l'École au niveau de la mairie afin de faciliter l'accès à l'arrêt de bus ainsi qu'à la mairie.

Il a également été procédé à la réfection de la rue de l'Évangile et d'une partie de la rue des Houches.

Afin de permettre la remise en location du logement communal, ce dernier a été isolé par le plancher du grenier.

ASSOCIATIONS

L'association « Les Amis de Saint-Georges » se réunit tous les mardis après-midi à la salle polyvalente pour partager des parties de jeux de société, accompagnées de café et de gâteaux.

Cette année, elle a organisé pour la première fois une Fête de la musique, au cours de laquelle les amateurs ont pu tester leurs connaissances lors d'un « blind-test » et pousser la chansonnette grâce à un karaoké.



URBANISME



Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022 vous pouvez réaliser vos demandes de travaux sur la plateforme SIRAP à l'adresse suivante: <https://cinl.pu.sirap.com>. Cette plateforme permet que votre dossier soit traité plus rapidement par le service instructeur, puisqu'elle évite les délais de traitement postaux.

En cas de doute, concernant vos travaux, la mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'instruction des dossiers d'urbanisme étant refacturé à la commune, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de tout changement concernant votre déclaration.

Les finances de Grangermont à fin 2025

392 013€ au service de la commune

D'où provient cet argent ?

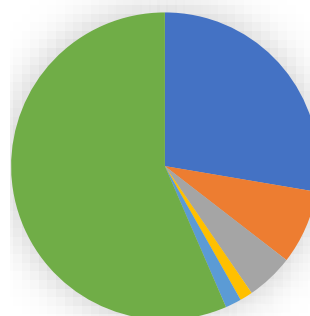
Il provient :

Des RECETTES de fonctionnement : 356 360€

47 275 € sont versés par l'État dont 27 645€ au titre des dotations et 17 643 € au titre des droits de mutation (vente de biens).

Les 309 085 € restant proviennent des recettes suivantes :

▪ Impôts locaux	98 073€
▪ Locations	4 770€
▪ Divers	5 982€
▪ Excédent 2023	200 260€



- Impôts locaux
- Dotations de l'Etat
- Droits de mutations
- Locations
- Divers
- Excédent 2023

Où va cet argent ?

Il est utilisé pour :

Des DEPENSES de fonctionnement : 169 432€

689 € sont reversés à l'Etat au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) et 27 320 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais au titre des attributions de compensation. Les 141 423 € restants se répartissent comme suit :

• Charges de personnel	61 510 €
• Charges courantes	39 448 €
• Elus locaux	19 032 €
• Divers	21 433 €
• Etat / CCPG	28 009 €



- Charges de personnel
- Charges courantes
- Elus locaux
- Etat / CCPG
- Divers

Et le financement des INVESTISSEMENTS

En 2025 le déficit dégagé par la commune se monte à 47 619€.

Ce déficit conjugué aux excédents des années précédentes, laisse la commune excédentaire de 174 600 €.

NOUVEAU

Afin de faciliter la diffusion des informations locales, la commune s'est dotée de l'application **PanneauPocket**. Gratuite, simple d'utilisation et sans publicité, elle permet de recevoir en temps réel les actualités, alertes et événements de la commune directement sur votre smartphone ou votre tablette. L'application est disponible sur l'App Store et Google Play, et peut être téléchargée facilement en scannant le QR code ci-contre. La municipalité vous invite à l'adopter pour rester informé au quotidien de la vie communale.



CARNAVAL

Comme annoncé l'an dernier, la commune a participé au Carnaval du Puiseautin avec un char sur de le thème de *L'Île aux trésors*, comme le montre la photo ci-contre.

Ce char a été réalisé avec l'aide de grangermontois se réunissant les samedis après-midi dans l'ancienne salle de classe.

La commune renouvelle cette année encore sa participation sur le thème *Mondes futuristes*.

Pour 2026, le carnaval se déroulera le 8 mars prochain.



CIVISME



Chiens : nous vous remercions de bien vouloir ramasser leurs déjections. **Pensez à notre agent technique !!** Par ailleurs la commune a pris un arrêté concernant l'obligation de tenir les chiens en laisse dans la commune.

Déchets : nous vous remercions de ne pas jeter vos mégots de cigarette et autres déchets sur les voies publiques.

Sécurité routière : pour rappel, la vitesse est limitée à 50 km/h dans les rues de Grangermont. Étant donné l'étroitesse de certaines rues, nous vous prions de ralentir votre allure.

Containers à ordures ménagères : nous vous demandons de ranger vos bacs à ordures ménagères après le passage du camion de collecte.

RAPPEL

RAPPEL

Boîte à livres : nous l'avons installée sous l'abribus de la commune, depuis juillet 2023. Nous vous rappelons qu'elle sert **uniquement** à déposer des livres. Merci de respecter l'emplacement prévu à cet effet.

Bruits de voisinage : pour rappel, les bruits domestiques et bruits de chantiers (outils de bricolage et de jardinage, appareils de diffusion du son et de la musique, ...) sont autorisés de 8h00 à 12h et de 13h à 20h en semaine, de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Brûlage des déchets : Il est interdit de jour comme de nuit toute l'année.

Stationnement : Une recrudescence d'acte de vandalisme nous est signalée par la gendarmerie, c'est pourquoi nous vous remercions de stationner vos véhicules dans votre cour lorsque cela est possible. Ce qui permettra de faciliter le travail de notre agent technique ainsi que la circulation dans nos rues étroites.

Site internet : depuis le 1^{er} juillet 2023, la commune est dotée d'un site internet. Vous pourrez notamment y retrouver tous les comptes rendus des conseils municipaux ainsi que les délibérations s'y rapportant, des informations diverses concernant la communauté de communes Pithiverais Gâtinais, le règlement ainsi que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), des informations concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ainsi que pour nos seniors.



Une garde pour votre enfant ?

Un accueil occasionnel ?

Une garde régulière ?

Des rencontres avec d'autres familles ou avec d'autres parents ?

↪ LE GUICHET PETITE ENFANCE

Afin de simplifier vos démarches, le guichet unique Petite Enfance répond à vos demandes d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire.

Pour cela, un seul numéro : 07.48.88.21.45.

En fonction de votre situation ou de vos besoins, un rendez-vous est possible avec l'animatrice du Relais Petite Enfance (RPE).

↪ LE RELAIS PETITE ENFANCE

En effet, le RPE vous guide dans votre recherche, vous conseille sur toutes les démarches administratives à entreprendre et vous accompagne dans votre statut d'employeur dans le cadre d'un accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le).

Contact : Corinne BONACCINI

06.47.52.24.40.

rpe3@pithiveraisgatinais.fr

CCPG

CHATS



Cette année encore, la commune finance une campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec le cabinet vétérinaire « VétPuiseaux ».

Pour rappel, un couple de chats non stérilisé peut engendrer plus de 20 milles descendants en 4 ans. Une solution a fait ses preuves : **la stérilisation**.

Une fois capturés et stérilisés, les chats errants sont identifiés puis relâchés sur leur territoire d'origine ou adopté.

De plus, la gestion des populations de chats errants relève des obligations du maire, conformément au Code rural et de la pêche maritime, afin de limiter leur prolifération et de garantir la salubrité publique et le bien-être animal.

ÉLECTIONS



La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants, dont nous faisons partie. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux de Grangermont étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait donc pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique pour toutes les communes de France. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme ou homme/femme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation lors du vote.

Pour rappel, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **4 février 2026** si vous vous inscrivez en **ligne** et jusqu'au **6 février 2026** si vous vous inscrivez en **mairie**.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr>

Devinettes

1. Je suis léger comme une plume, mais personne ne peut me tenir très longtemps. Qui suis-je ?
2. Plus je sèche, plus je deviens humide. Qui suis-je ?

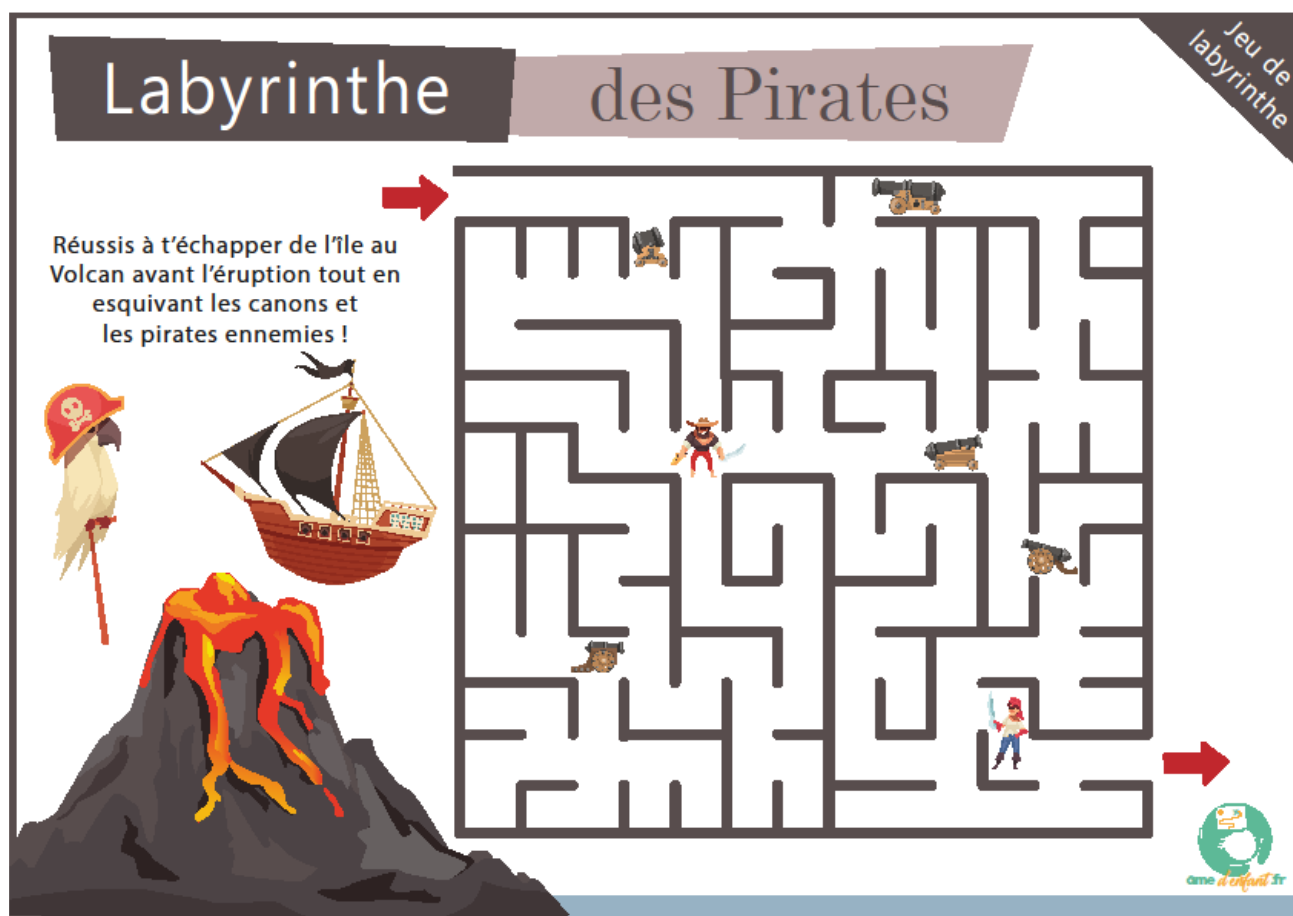
Mini-Sudoku (4x4)

Complète les grilles avec les chiffres de 1 à 4.

		1	2	3	4	1	2	1			2
2			3				4	2	4		
3		2		4						2	4
	2		4	2	3	4	1	4			3

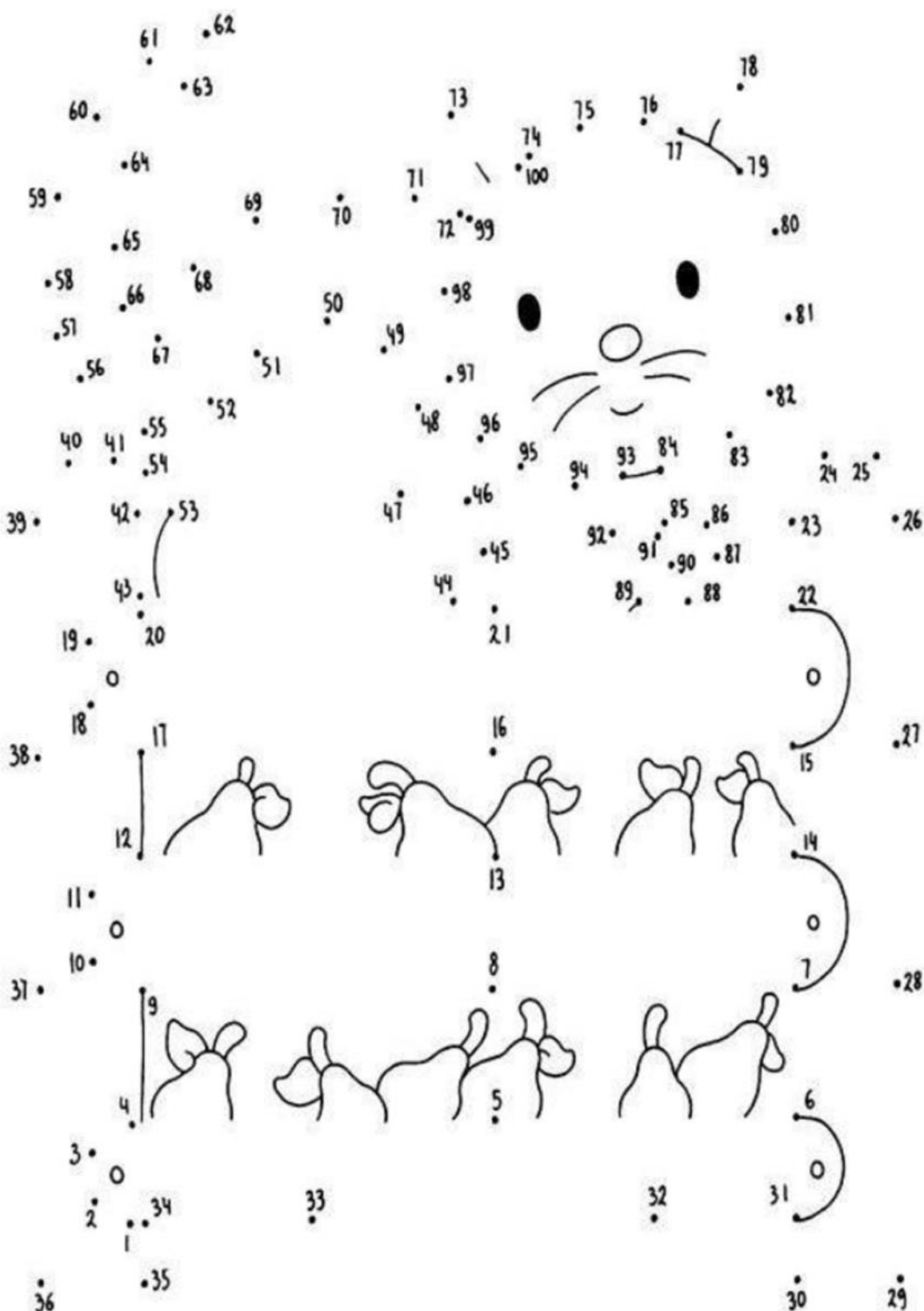
Quiz Grangermont

1. Quelles sont les couleurs principales du blason de Grangermont ?
2. Combien d'habitants environ y a-t-il à Grangermont ?
3. Comment s'appelle le bâtiment où se tient le conseil municipal ?
4. Quel animal peut-on souvent croiser dans les rues de Grangermont ?
5. Quel est le prénom de l'employé communal ?
6. Qui fait son apparition lors de la journée intergénérationnelle de fin d'année ?



Points à relier

Relie les points dans l'ordre pour découvrir le dessin



Solutions disponibles en mairie



FICHER POPULATION

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement **informatisé** par **Le Maire de Grangermont sis à Grangermont (45390), 6 rue de l'École** pour **constituer un fichier population et un fichier enfants qui nous permettront de vous contacter et/ou de vous inviter aux diverses animations proposées par la commune**

Le responsable de traitement a désigné le GIP RECIA sis à Olivet (45160), 151 rue de la Juine en qualité de délégué à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **aucune communication.**

Les données sont conservées pendant **5 ans**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : dpo@recia.fr

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Formulaire de collecte – Fichier population

Le fichier population est un fichier constitué à des fins d'information ou de communication en lien avec l'activité de la commune à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Il permet également à la collectivité de procéder à la mise à jour de sa population. Toutes les informations recueillies dans ce formulaire sont facultatives et basées sur le consentement des personnes.

Sans retour de votre part, vous risquez de ne pas être convié à certaines de nos manifestations (père-noël par exemple).

Adresse du foyer :

.....
.....

	<u>Personne 1</u>	<u>Personne 2</u>
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Téléphone		
E-mail		

	<u>Enfant</u>	<u>Enfant</u>	<u>Enfant</u>	<u>Enfant</u>
Nom				
Prénom				
Date de naissance				

Signature:

À découper et retourner par mail ou dans la boîte aux lettres